

ROBECO EXPLORE

# Quantifier la durabilité

Conférence Investissement Durable  
Compte-rendu & synthèse des interventions

Paris, Juillet 2023

## INTRODUCTION ROBECO EXPLORE

### « Quantifier la durabilité ! »

L'investissement durable a connu une profonde métamorphose ces dernières années. De nombreux progrès ont été réalisés, les connaissances ne cessent de croître. Parallèlement, les problématiques se complexifient et la réglementation s'intensifie. Face aux changements structurels et obstacles majeurs auxquels notre monde est actuellement confronté mais aussi à l'émergence de mouvements « anti-ESG », la durabilité se trouve parfois malmenée, voire reléguée au second plan. L'une des principales raisons de ce retour de bâton est le manque de clarté quant à la signification de l'investissement durable et à la manière dont il peut être mesuré au niveau des entreprises que les investisseurs sont susceptibles de financer.

Et pourtant, la durabilité est incontournable. Face à l'urgence des défis liés au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité, la plupart des investisseurs ont aujourd'hui intégré ces problématiques au cœur de leur politique d'investissement. Des progrès notables ont certes été réalisés, mais la mise en œuvre n'en est encore qu'à ses débuts.

Pour passer de l'aspiration à l'implémentation, pédagogie, formations, initiatives de place et de groupements internationaux sont plus que jamais nécessaires, tout comme le développement de solutions améliorées, innovantes et évolutives en matière d'investissement durable. L'accès et la qualité de la donnée, mère de toutes les batailles pour quantifier la durabilité et la rendre tangible, est également l'un des plus grands défis à relever pour favoriser la transition vers des sociétés plus durables et plus résilientes.

Pour apporter des éclairages face à ces défis mais aussi des pistes de réflexions sur les opportunités de création de valeurs qui en découlent pour le long terme, l'édition 2023 de la conférence « Robeco Explore » a réuni autour de Karim Carmoun, Président de Robeco France, et son équipe, un large panel d'experts :

**Virginie Dumoulin**, Inspectrice générale de l'environnement, Membre de l'autorité environnementale et de l'IGEDD.  
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la Mer.

**Marguerite Culot**, Directrice des programmes et partenariats, Institut de la Finance Durable

**Jean-François Coppenolle**, Directeur ISR, Abeille Assurances, et Co-Lead Working Group NZAOA

**Lucian Peppelenbos**, Stratégiste Climat & Biodiversité, Robeco

**Joop Huij**, Responsable de la recherche durable indiciaire, Robeco

**Frank Wirlds**, Spécialiste des solutions indices durables, Robeco

**Nicolas Bénétou**, Spécialiste de l'investissement thématique durable, Robeco

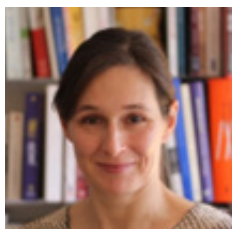
Et avec l'aimable participation d'Isabelle Maurus de Fraiteur, Fondatrice de We Regeneration, pour la modération de cette matinée d'échanges.

Nous sommes ravis de partager avec vous la synthèse de ces échanges.  
Cette synthèse & les publications associées sont également accessibles en ligne ([cliquez-ici](#)).

Bien cordialement, Robeco France

## PARTIE 1 ALLOCUTION DE VIRGINIE DUMOULIN

### « La biodiversité est une ressource centrale ; la préserver, un impératif peu coûteux et vertueux »



*Virginie Dumoulin, inspectrice générale de l'Environnement et du Développement Durable rattachée au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la Mer, nous a apporté son éclairage sur l'impératif de préservation de la biodiversité et les actions efficaces qui peuvent être prises, facilement et souvent à moindre coût, avec le soutien du secteur privé.*

#### Pourquoi est-il urgent de préserver la biodiversité ?

La biodiversité est au centre de tout. L'ensemble des êtres vivants et les écosystèmes dans lesquels ils vivent sont à l'origine de nombreux services dits « écosystémiques », que l'ONU a classé en quatre catégories<sup>1</sup>. Ils ont une importance fondamentale pour l'activité humaine, la prospérité mais aussi pour relever les autres défis environnementaux. La biodiversité est donc une ressource. Son poids économique représente environ 50% du PIB mondial, soit 40.000 milliards de dollars<sup>2</sup>. En France, 42% des titres détenus par les institutions financières sont liés à des entreprises dépendantes ou fortement dépendantes d'au moins un service « écosystémique »<sup>3</sup>. Or, alors que ces services sont, par nature, irremplaçables, nous assistons aujourd'hui à une disparition de biodiversité sans précédent, et ce principalement sous l'effet des pressions anthropiques. Selon l'IPBES<sup>4</sup>, les 22 facteurs de la biodiversité sont en diminution de 47% par rapport à leur base naturelle. Le coût économique de cette déstabilisation, bien que difficile à évaluer précisément, est également très important, probablement de l'ordre de 10.000 milliards de dollars par an.

#### Peut-on encore agir de manière efficace ?

Bien sûr, et de manière peu coûteuse ! L'évitement, qui est l'un des principes de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée en juillet 2016, présente un coût nettement moindre que celui de la renaturation ou de la réparation pour compenser la perte de biodiversité. Sans compter que les disparitions d'espèces ou d'écosystèmes sont parfois irrémédiables. Les politiques en faveur de la biodiversité nécessitent souvent peu de capitaux. Et elles ont cette capacité à produire des résultats rapides et tangibles à l'échelle locale. Selon la Commission européenne, 1 euro investi représente un gain en faveur de la biodiversité compris entre 8 à 38 euros. Elles peuvent aussi générer des co-bénéfices avec les autres politiques environnementales. Par exemple, un hectare de forêts sauvegardé représente 190 à 290 tonnes de CO<sup>2</sup> non émis. N'oublions pas non plus qu'agir en faveur de la biodiversité est créateur d'emplois au niveau local.

#### Comment le secteur privé peut-il contribuer ?

Depuis l'adoption fin 2022 du Global Biodiversity Framework (GBF) lors de la COP15, la préservation de la biodiversité bénéficie d'un momentum favorable. La réglementation européenne est en cours de consolidation, des stratégies nationales se mettent en place. Ces initiatives et ces réglementations sont primordiales pour passer à l'action. Mais le secteur privé, qui a été une force de proposition très constructive lors de la COP15, a un rôle majeur à jouer pour faire bouger les lignes. Il s'est d'ailleurs vu attribuer la cible n°15 dans le GBF. Les gestionnaires d'actifs doivent faire preuve, dès à présent, d'innovations pour orienter les financements vers la préservation de la biodiversité mais aussi pour développer la recherche. La biodiversité est un facteur culturel, mais l'impératif de sa préservation doit encore obtenir l'adhésion du plus grand nombre. La pédagogie est donc nécessaire. Là encore, le secteur privé doit venir en soutien de l'action publique.

1. Services d'approvisionnement, services de régulation thermique, services socio-culturels, services de soutien et d'entretien de l'écosystème
2. En 2019, Forum économique mondial, Nature Risk Rising : Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy (2020)
3. Banque de France, bulletin 237/7, sept-oct 2021 : Perte de biodiversité et stabilité financière : une nouvelle frontière pour les banques centrales et superviseurs financiers ?
4. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

## « Agir dès maintenant avec détermination ! »

*Climat et biodiversité ne peuvent être considérés séparément. La lutte contre le dérèglement climatique et celle contre la perte de biodiversité sont interdépendantes. Les co-bénéfices des politiques et actions de décarbonation et de préservation du vivant sont nombreux. Les initiatives mondiales en faveur de la biodiversité se multiplient et la réglementation se structure en associant aussi impératifs climatiques et de biodiversité.*

Lors de la COP 15 en décembre 2022, les représentants des gouvernements ont signé l'accord historique « Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (GBF) » avec 23 cibles concrètes à horizon 2030 pour promouvoir une relation pérenne de nos sociétés avec la nature. Parmi ces cibles, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, côtiers et marins dégradés devront faire l'objet d'une restauration efficace. 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines et gestion devront être conservés par des moyens écologiquement représentatifs. L'initiative Finance for Biodiversity Pledge, regroupant désormais 140 institutions financières signataires dans 23 pays, a été lancée lors de la COP 15 pour mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité.

Avec, en Europe, la Taxonomie « verte » ou le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) et, en France, l'article 29 de la loi Énergie Climat de 2019, les investisseurs, déjà de plus en plus nombreux à s'engager dans une trajectoire « net zero carbon », se doivent de prendre en compte leur empreinte sur la biodiversité dans leur reporting ESG. Avec la directive européenne Corporte Sustainability Reporting Directive (CSRD), les entreprises devront progressivement faire de même. La CSRD sera déclinée au travers de 12 normes ESDR (European Sustainability Reporting Standards), la numéro 4 étant dédiée à la biodiversité. La cible 15 du GBF encourage aussi spécifiquement les entreprises, en particulier les multinationales et les institutions financières, à mesurer et rendre publique leur risques et impacts liés à la nature. Certaines s'appuient déjà sur le « Science-Based Targets for Nature » (SBTN), lancé récemment par le Science Based Targets Network, qui propose des lignes directrices à destination des entreprises pour réduire leurs impacts. De son côté, la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), groupe de travail sur le reporting financier lié à la nature, finalise son cadre pour permettre aux institutions financières et aux entreprises d'identifier et rendre compte de l'ensemble des risques liés à la nature.

Ces initiatives et la réglementation sont bien évidemment structurantes. Mais la biodiversité est un sujet complexe, avec des spécificités très locales. Elle doit être appréhendée avec une approche systémique claire. La rareté des données et la difficulté à modéliser les impacts sur le vivant sont une véritable contrainte tant pour les entreprises que les investisseurs. Les solutions pour investir dans la transition vers la préservation de la biodiversité sont encore peu nombreuses, mais elles émergent. La recherche progresse, les acteurs locaux peuvent venir en appui, les innovations pointent comme l'illustrent les paiements pour services environnementaux (PSE), la « debt for nature swap » ou encore le crédit biodiversité. Les investisseurs sont en ordre de bataille et publient leur stratégie en faveur de la biodiversité.

Pour aborder les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et son articulation avec les impératifs de transition énergétique, nous avons sollicités les éclairages de trois experts.

Leur mot d'ordre est clair : le vivant ne peut plus attendre. Agissons dès maintenant, avec détermination !



**Marguerite Culot, Directrice des programmes et partenariats, Groupe sur la Biodiversité, Institut de la Finance Durable :**

« Nous ne pouvons plus ignorer l'impératif de lutte contre la perte de biodiversité. Avec le Global Biodiversity Framework, les grands objectifs sont matérialisés, l'horizon est connu. Bien sûr, la réglementation qui se met en place est structurante. Mais nous devons aussi nous appuyer sur des initiatives comme le Science Based Targets Network ou la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, sans oublier les ONG qui représentent un vrai relais sur le terrain pour identifier localement les actions prioritaires. Des outils innovants, comme la « debt-for-nature swap » pour les pays endettés, ou les PSE pour le monde agricole ou les collectivités locales, peuvent aussi faire bouger les lignes. La moitié du PIB mondial dépend de la biodiversité. Tous les acteurs économiques n'en ont pas encore conscience. Et pourtant un grand nombre d'entreprises voient aujourd'hui la pérennité de leur croissance menacée. La pédagogie et l'accompagnement, notamment auprès des retardataires, sont donc primordiaux. Face à l'urgence, nous devons agir collectivement, en optant pour l'apprentissage par la pratique. »



**Jean-François Copenolle, Directeur de l'ISR, Abeille Assurances, et Co-Lead Working Group NZAOA :**

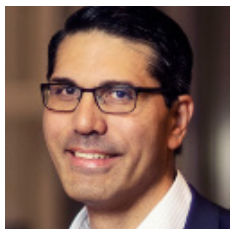
« Pour un investisseur institutionnel, mesurer ses impacts et aligner ses activités aux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sont des tâches ardues, qui doivent par ailleurs être articulées avec les ambitions « net-zéro carbone ». En l'absence de données robustes et normées, et face à des méthodologies d'alignement en cours de développement, l'engagement en faveur de la biodiversité est encore largement expérimental et qualitatif. Pour Abeille Assurances, il n'en est pas moins déterminé, et ce au-delà des contraintes réglementaires et législatives en Europe et en France. Les investissements que nous réalisons déjà en faveur de la biodiversité, que ce soit via des actifs liquides ou des actifs réels, sont analysés à la lumière de la notion d'additionnalité. L'engagement auprès de nos parties prenantes est un de nos leviers d'actions, avec, dans un premier temps, des exclusions relatives à l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences pour la biodiversité et les peuples autochtones. Pour agir dès à présent, notre approche est également collaborative, par le biais de notre adhésion à des initiatives de place comme le Finance For Biodiversity Foundation et l'Institut de la Finance Durable. L'absence de données et de normes finalisées n'est donc pas un prétexte à l'immobilisme. »



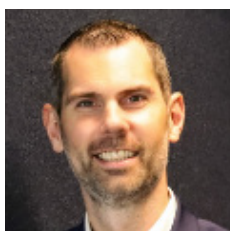
**Lucian Peppelenbos stratège Climat & Biodiversité, Robeco :** « La perte de biodiversité représente un risque pour nos sociétés. Mais tout comme la transition énergétique, la préservation des écosystèmes vivants est aussi une mégatendance source d'opportunités. Pour lutter, en tant qu'investisseur, contre la perte de biodiversité, nous devons être en mesure d'identifier les sociétés leaders dans cette transition, les aider à accélérer tout en accompagnant leurs pairs pour qu'ils s'engagent dans la même voie. Cela suppose de pouvoir collecter des données précises et localisées afin de développer des outils de mesure et d'impact, en se concentrant, dans un premier temps, sur les secteurs dont l'empreinte est la plus forte. Le sujet, parce qu'il a trait au vivant avec de nombreuses composantes différentes, est nettement plus complexe que celui des émissions carbone. Les solutions pour financer la transition énergétique doivent aussi être en adéquation avec cet impératif de préservation de la nature. Les objectifs climatiques et de biodiversité à horizon 2030 sont encore loin d'être atteints. Face à ce défi, nous devons collaborer avec les scientifiques, les décideurs politiques et les industriels. Relevons nos manches et mettons-nous au travail ! »

### PARTIE 3 LE QUANTITATIF AU SERVICE DE LA DONNÉE

« Les investisseurs cherchent des outils plus fiables pour mesurer la durabilité des entreprises. »



*Favoriser, via l'investissement responsable, la transition énergétique et la croissance durable repose nécessairement sur des données fiables et exhaustives. Les investisseurs s'appuient souvent sur les notations ESG et/ou sur les émissions de carbone car facilement accessibles. Or, ces données sont loin d'être parfaites pour refléter efficacement les impacts des entreprises. Joop Huij, Responsable de la recherche durable indicielle, Robeco et Frank Wirts, Spécialiste des solutions indices durables, Robeco, nous ont expliqué pourquoi.*



Les études récentes menées par l'équipe de recherche durable indicielle de Robeco aboutissent à des résultats surprenants. Après avoir examiné de près les entreprises figurant sur les listes d'exclusion des grands investisseurs institutionnels, il ressort une faible relation avec leurs notations ESG respectives (certaines entreprises jugées "non viables" par les grands détenteurs d'actifs étant en réalité bien notées sur le plan ESG). En revanche, l'alignement avec les préférences des investisseurs est beaucoup plus fort en utilisant une mesure basée sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ; plus précisément, dans le cadre de cette recherche, en utilisant les scores calculés par le SDG Framework de Robeco. L'analyse réalisée sur des fonds thématiques à impact populaires auprès des investisseurs (énergies propres, eau, santé) aboutit aux mêmes conclusions. « Une telle approche peut permettre aux investisseurs d'aligner leurs portefeuilles sur un impact positif, en évitant d'investir dans des entreprises qui contribuent négativement aux ODD », précise Joop Huij.

Face à l'urgence d'accélérer la transition vers une économie décarbonée, l'équipe s'est également posée la question suivante : les informations tirées des données sur les émissions de carbone suffisent-elles à identifier les leaders et les retardataires en matière de climat ? Là encore, les conclusions sont contre-intuitives. Une approche à faible émission de carbone qui s'appuie uniquement sur les données de l'empreinte carbone est susceptible d'ignorer les entreprises, certes, à forte émission de carbone mais qui contribuent positivement aux ODD liés au climat et sont donc essentielles pour la transition énergétique. A l'inverse, certaines sociétés retardataires peuvent présenter une faible empreinte carbone et donc être introduites, à tort, en portefeuille.

L'équipe de Robeco a donc développé une mesure prospective de transition de risque climatique, le beta climat (« Climate Beta »), permettant de distinguer les entreprises vulnérables à la transition de celles susceptibles d'en bénéficier. « Le beta climat intègre les informations basées sur les cours du marché et reflète également les attentes des analystes, explique Joop Huij. Cette mesure offre une large couverture, car les données de marché sont disponibles pour pratiquement toutes les sociétés cotées, avec une grande transparence car non dépendantes de divulgations volontaires. » Et Frank Wirts d'ajouter : « L'innovation verte étant principalement portée par les secteurs de l'énergie et des matériaux, cet indicateur permet d'identifier les entreprises leaders dont le risque de transition climatique est le plus faible. » Appliqué aux dix plus gros ETF investis sur les énergies propres, l'apport du beta climat, comme mesure du risque de transition climatique au-delà des données sur les émissions de carbone, a été validé.

Les recherches de Robeco démontrent également qu'intégrer la durabilité via les ODD et la réduction du risque de transition climatique aux investissements passifs et factoriels

permet d'obtenir des caractéristiques de rendement, de risque et de diversification similaires à ceux de portefeuilles sans contrainte. Fort de ces conclusions, l'équipe Solutions indices durables de Robeco a donc ajouté ces deux approches à son éventail d'éléments constitutifs (« building blocks ») pour construire des solutions durables adaptées aux besoins de ses clients. « Cette approche modulaire offre une flexibilité totale dans la conception d'indices personnalisés qui prennent en compte la liquidité, les coûts de transaction et la rotation des actifs, précise Frank Wirds. Les clients peuvent les mettre en œuvre dans le cadre de mandats de gestion, pour lancer un fonds d'actions sous leur marque, un fonds indiciel co-marqués, un ETF ou encore des produits structurés. »

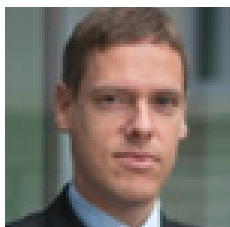
En savoir plus sur notre approche:

[CLIQUEZ-ICI](#)



## PARTIE 4 FAVORISER LA CIRCULARITÉ

### « L'économie circulaire est une nécessité, vertueuse pour le climat et la biodiversité »



*Avec la raréfaction des ressources, la circularité doit se développer. L'économie circulaire est d'ailleurs désormais l'une des quatre problématiques environnementales qui complètent la Taxonomie « verte » européenne. Elle a aussi des vertus économiques. Décryptage de Nicolas Beneton Spécialiste de l'investissement thématique durable, Robeco.*

#### La circularité apporte-t-elle une réponse aux enjeux climatiques et de biodiversité ?

Si l'économie mondiale continue de reposer sur des chaînes de production linéaires qui consistent à 'prendre, fabriquer, jeter', nous aurons besoin, d'ici 2050, de l'équivalent de trois planètes Terre pour maintenir nos modes de vie actuels. La solution passe donc par une transformation complète vers un nouveau modèle circulaire, qui vise à 'réduire, réutiliser et recycler'. Pour réaliser des économies réelles et substantielles de ressources, l'économie circulaire ne se limite pas au recyclage. Elle intervient à tous les stades du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit et peut-être illustrée par les neuf stratégies dites « R ». L'économie circulaire permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, la pollution et la production de déchets. C'est une solution globale vertueuse pour atteindre les objectifs de décarbonation de nos économies mais aussi indirectement pour préserver les écosystèmes naturels.

#### Quelles sont les vertus économiques de la circularité ?

Porté par des réglementations de plus en plus contraignantes, le progrès technologique et l'évolution des préférences des consommateurs, le marché de l'économie circulaire est estimé à 4.500 milliards de dollars en 2030 et à 25.000 milliards en 2050. Cette croissance structurelle est donc source d'opportunités pour les acteurs les plus avancés. L'économie circulaire permettra aussi de pérenniser la croissance économique sur le long terme. Avec une mesure de circularité globale conservatrice de 30 % d'ici 2050, le taux de croissance annuel estimé de l'économie circulaire est de 7,1 %, soit plus de quatre fois supérieur à la croissance du PIB mondial. Face aux nouvelles contraintes sur les chaînes d'approvisionnement et avec le retour de l'inflation, notamment sur le prix des matières premières, l'économie circulaire permet aussi de réduire les coûts et les risques.

#### Quel est l'apport de la Taxonomie européenne pour favoriser la circularité ?

L'ajout de l'économie circulaire au sein de la Taxonomie « verte » est structurant. Elle définit justement l'économie circulaire comme un facteur global, qui influence les trois autres catégories environnementales en cours de développement, à savoir la pollution, l'eau et la biodiversité. La Taxonomie présente l'économie circulaire à travers quatre modèles économiques complémentaires, c'est-à-dire la conception et la production circulaires, l'utilisation circulaire, la récupération de la valeur circulaire, le soutien et la facilitation de la circularité. Sept secteurs sur lesquels des plans d'actions doivent être déployés sont également identifiés. La Taxonomie européenne apporte donc un langage commun pour le développement de l'économie circulaire.



#### **Encadré – RobecoSAM Circular Economy Equities, une stratégie Actions pour favoriser l'économie circulaire**

Au sein des stratégies thématiques durables proposées par Robeco, celle sur l'économie circulaire s'inscrit pleinement dans les engagements de lutte contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Lancé début 2020, RobecoSAM Circular Economy Equities est un fonds Actions internationales à gestion active investi dans des entreprises qui tirent parti des opportunités créées par la transition vers une économie circulaire, et ce sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour optimiser l'exposition à la croissance de cette thématique, le portefeuille est principalement positionné sur les « facilitateurs », c'est-à-dire les entreprises qui aident les clients à adopter des pratiques circulaires. Mais la stratégie investit aussi dans des « champions », c'est-à-dire des leaders sectoriels qui adoptent des pratiques circulaires dans le cadre de leurs activités et qui jouent très souvent un rôle déterminant dans la transition de leur secteur. Le cadre propriétaire d'analyse des ODD de Robeco a permis de définir des métriques de contribution aux ODD 6, 9 et 12 ainsi qu'à plusieurs cibles afférentes. La thématique de l'économie circulaire permet de proposer un fonds global diversifié sur un très grand nombre de secteurs, avec potentiellement différentes sources de performance pour viser des rendements excédentaires tout au long du cycle.

## En savoir plus

La synthèse des échanges & les publications associées aux différents thèmes abordés sont disponibles en ligne :

[CLIQUEZ-ICI →](#)

Découvrez également notre récente brochure pour revenir sur les enjeux de l'investissement durable au travers des portraits de nos experts.



[TÉLÉCHARGEZ LA BROCHURE →](#)

L'équipe de Robeco France reste à votre écoute :  
**[contactfrance@robeco.com](mailto:contactfrance@robeco.com)**

### **Information importante**

Robeco Institutional Asset Management B.V. est titulaire d'une licence de gestionnaire d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et de fonds d'investissement alternatif (FIA) (« Fonds ») délivrée par l'autorité néerlandaise des marchés financiers d'Amsterdam. Ce document commercial est exclusivement destiné aux investisseurs professionnels, définis en tant qu'investisseurs considérés comme clients professionnels, qui ont demandé à être traités comme tels ou ont été autorisés à recevoir ce type d'informations conformément à toute loi applicable. Robeco Institutional Asset Management B.V. et/ou ses sociétés associées, affiliées et filiales (« Robeco »), ne pourront en aucun cas être tenu(s) pour responsable(s) des dommages résultant de l'utilisation du présent document. Il incombe aux utilisateurs des informations du présent document qui fournissent des services d'investissement au sein de l'Union européenne de vérifier s'ils sont autorisés à recevoir ces informations conformément à la réglementation MiFID II. Dans la mesure où ces informations sont considérées comme un avantage non monétaire mineur raisonnable et adéquat au sens de la réglementation MiFID II, les utilisateurs qui fournissent des services d'investissement au sein de l'Union européenne ont la responsabilité de se conformer aux exigences applicables en matière d'enregistrement et d'information. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur des sources d'information considérées comme fiables et ne font l'objet d'aucune garantie de quelque nature que ce soit. Sans explications complémentaires, le présent document ne peut être considéré comme complet. Toutes les opinions, estimations et prévisions peuvent faire l'objet de modifications à tout moment et sans préavis. En cas de doute, veuillez demander conseil à un expert indépendant. Le présent document a pour but de fournir à l'investisseur professionnel des informations générales sur les capacités spécifiques de Robeco, mais n'a pas été préparé par Robeco comme une recherche en investissement. Il ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement ou un conseil d'achat ou de vente de titres ou produits d'investissement, ni un conseil d'adoption d'une stratégie d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. Tous les droits relatifs aux informations contenues dans la présente publication sont et resteront la propriété de Robeco. Le présent document ne peut pas être reproduit ni communiqué au public. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite ou publiée sous quelque forme que ce soit ou de quelque manière que ce soit sans la permission préalable et écrite de Robeco. Tout investissement comporte des risques. Avant d'investir, veuillez noter que le capital initial n'est pas garanti. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils comprennent parfaitement le risque associé à tout produit ou service de Robeco proposé dans leur pays de domiciliation. Les investisseurs doivent également tenir compte de leur propre objectif d'investissement et de leur niveau de tolérance au risque. Les performances historiques sont fournies à titre indicatif uniquement. Le prix des Parts peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle la performance passée est indiquée n'est pas celle du pays dans lequel vous résidez, vous devez être conscient qu'en raison des fluctuations de taux de change, la performance indiquée peut être inférieure ou supérieure une fois convertie dans votre devise locale. Les données de performance ne prennent pas en compte les commissions ni les frais encourus relatifs à la négociation de valeurs mobilières au sein des portefeuilles des clients ou à l'émission ou au rachat de Parts. Sauf indication contraire, les performances sont i) nettes de frais sur la base des cours et ii) avec dividendes réinvestis. Veuillez vous reporter au prospectus des Fonds pour obtenir de plus amples informations. La performance est indiquée nette de frais de gestion d'investissement. Les frais courants mentionnés dans le présent document sont ceux indiqués dans le dernier rapport annuel du Fonds à la date de clôture du dernier exercice. Le présent document n'est pas conçu pour, ni destiné à, la distribution ou l'utilisation par aucune personne ou entité qui serait citoyenne, résidente ou installée dans une localité, un État, un pays ou une autre juridiction dans lesquels une telle distribution, disponibilité, utilisation ou un tel document seraient contraires à la loi ou à la réglementation, ou qui soumettraient le Fonds ou Robeco Institutional Asset Management B.V. à toute exigence d'enregistrement ou de licence au sein d'une telle juridiction. Toute décision de souscription dans un Fonds proposé dans une juridiction particulière doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus, dont les informations peuvent être différentes de celles contenues dans le présent document. Les souscripteurs d'actions potentiels doivent s'informer eux-mêmes de toutes exigences légales et réglementations des changes applicables, ainsi que des taxes exigibles dans leurs pays de citoyenneté, résidence ou domicile respectifs. Les informations relatives au Fonds contenues, le cas échéant, dans le présent document font intégralement référence au prospectus, et le présent document doit en toutes circonstances être lu conjointement au prospectus. Des informations détaillées sur le Fonds et les risques qui lui sont associés sont fournies dans le prospectus. Le prospectus et le Document d'information clé (« PRIIP ») des Fonds Robeco sont tous disponibles gratuitement sur les sites Internet de Robeco.

### **Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en France**

Robeco Institutional Asset Management BV (n° de registre 24123167) est une société de gestion de droit néerlandais agréée par l'AFM et autorisée à la libre prestation de service en France. Robeco France est une filiale de Robeco dont l'activité est basée sur la promotion et la distribution des fonds du groupe aux investisseurs professionnels en France. Tout investissement est soumis à un risque et notamment de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, il convient de se référer aux documents d'informations clés pour l'investisseur et prospectus des fonds, disponibles sur [www.robeco.com/fr](http://www.robeco.com/fr).



**ROBECO**

The Investment Engineers